

DESTINATION PARCS : UNE NOUVELLE STRATÉGIE TOURISTIQUE POUR LES PNR

15 Décembre 2020 – Point à date

Engagé en 2017, ce projet est porté par la Fédération des Parcs naturels régionaux et vise à faire émerger une « Destination Parcs » à l'horizon 2022. Ce projet se déroule en 4 phases dont deux sont déjà achevées :

- Faisabilité et positionnement : les conclusions de cette phase et la décision de poursuivre la démarche ont été adoptées au bureau fédéral de janvier 2019. Le positionnement « Utopie rurale » a été retenu mettant l'accent sur la rencontre avec les habitants, le local, le social, le slow, ou encore le caractère design.
- Modélisation de la construction de cette offre et mise en marché : décisions adoptées par le bureau de la Fédération en mai 2020 optant pour un cadre entrepreneurial d'incubation. Ces phases doivent maintenant être mises en œuvre.

Depuis le début, le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan participe activement à ce projet :

- pour la préparation et lors de l'accueil du séminaire de la Fédération « Tourisme et sport de nature » à l'automne 2018 dans le Golfe du Morbihan ;
- en organisant dès janvier 2019 une rencontre avec le Comité Régional du Tourisme et les services de la région Bretagne afin de les mobiliser sur ce projet ;
- en intégrant le projet de Parc Vallée de la Rance-Côte d'Émeraude dans la dynamique bretonne autour de ce projet ;
- en tant que membre du COPIL Destination Parcs depuis 2018.

L'ambition de ce projet est de donner davantage de visibilité et de nouvelles opportunités commerciales pour les entreprises touristiques locales engagées dans le développement durable du territoire.

La Fédération a lancé en septembre un appel à manifestation d'intérêt auprès des Parcs souhaitant s'engager pour la mise en œuvre du projet : conception et commercialisation des premières offres. Les 3 territoires de Parcs bretons (Armorique, Golfe du Morbihan et Vallée de la Rance-Côte d'Émeraude) ont répondu conjointement et ont été retenus le 30 octobre dernier. Les services de la Région Bretagne ont été associés lors de la réponse. Le Comité Régional du tourisme est pleinement impliqué à nos côtés.

La fédération des Parcs Naturels Régionaux formalise son engagement et celui des parcs retenus par une convention fixant les conditions de réalisation du projet et les modalités financières. Chaque Parc retenu participera à hauteur de 3000 € sur son budget 2021.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau Syndical :

- Entérine la sélection de notre candidature
- Autorise la signature de la convention avec la Fédération des PNR.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel
Régional du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT